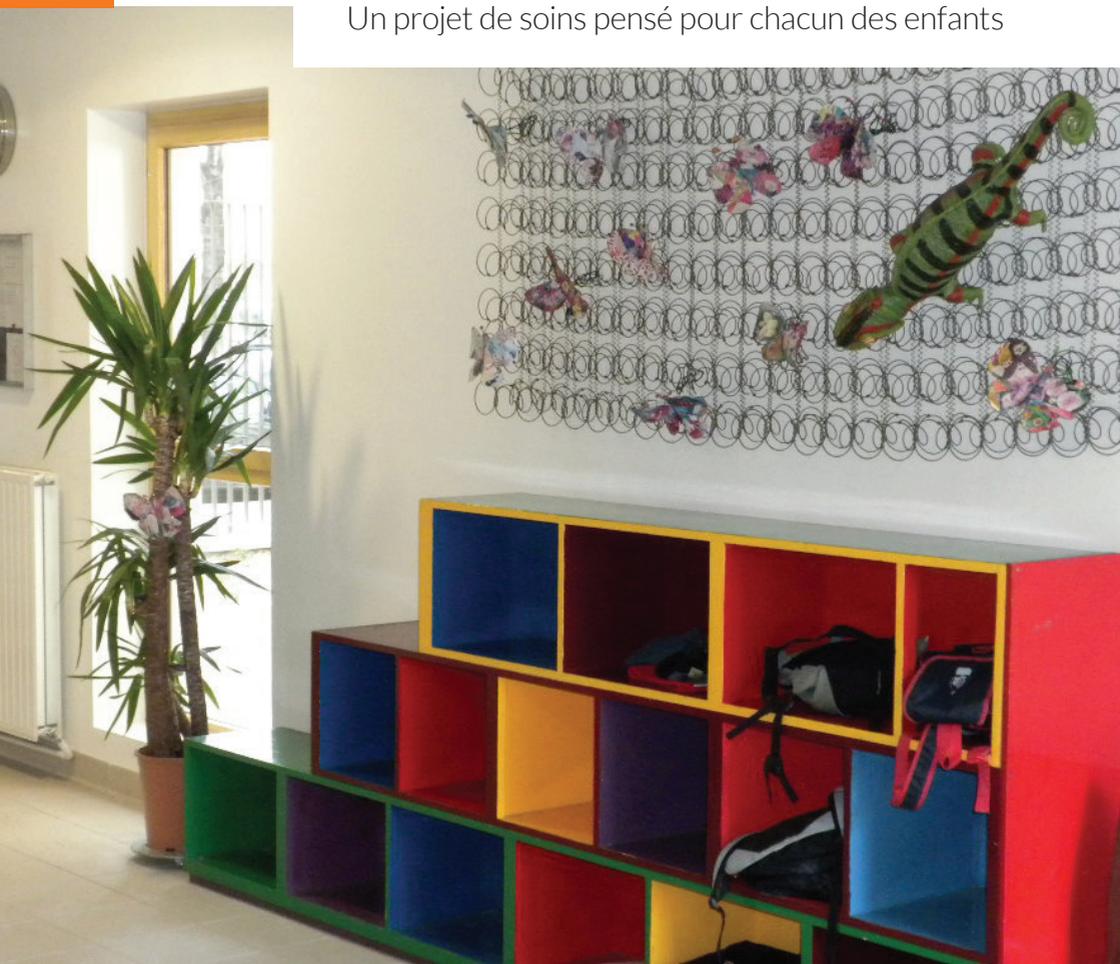


CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DUTOT

HÔPITAL DE JOUR DE PÉDOPSYCHIATRIE

PÔLE ACCUEILS, SANTÉ, PRÉCARITÉ

Un projet de soins pensé pour chacun des enfants



Unique hôpital de jour sur l'intersecteur 75 I 07, Dutot prend en charge des enfants de 4 à 16 ans, à temps plein ou partiel pour préserver l'insertion scolaire, qui présentent des troubles psychopathologiques (autisme, psychoses, névroses graves...) et qui, du fait de la sévérité de leurs symptômes, sont en difficulté dans leur vie quotidienne, à l'école et dans leur vie familiale.

Il n'est pas sectorisé.

C'est un lieu de soins, conçu pour que des effets thérapeutiques puissent advenir chez eux. Pris en charge tout au long de leur séjour dans des groupes à petit effectif sous la responsabilité d'un ou plusieurs éducateurs, ils peuvent progressivement apaiser leur angoisse, gagner en autonomie et ainsi reconstruire un lien à l'autre un peu plus vivable pour eux et supportable pour les autres.

Chaque enfant est intégré au cours de la semaine dans différents groupes qui peuvent être plus ou moins importants selon que la prise en charge souhaite privilégier une dimension presque individualisée ou plutôt collective.

Chaque groupe se déroule autour d'un média. Nous parlons « d'ateliers » : ils s'adaptent chaque année à l'évolution des groupes et se déroulent à l'intérieur de l'institution ou à l'extérieur.

Des séjours thérapeutiques de 3 à 5 jours pour des groupes de 5/6 enfants sont également organisés durant l'année. Ils permettent à l'enfant de mettre au travail l'autonomie, la capacité de séparation, la vie en communauté et l'adaptation à un nouvel environnement.

Chaque enfant est suivi au long de son séjour par trois référents : un psychiatre ou un psychologue et deux éducateurs qui sont les interlocuteurs privilégiés de l'enfant, des parents et des professionnels extérieurs, partenaires de soins et écoles.

Aussi souvent que nécessaire, les référents se réunissent et réfléchissent à l'évolution de chaque enfant et aux éventuelles modifications à apporter à la prise en charge.

Si l'enfant est scolarisé, les référents entretiennent des relations régulières avec les équipes enseignantes et participent aux réunions pour la mise en place du Plan Personnalisé de Scolarisation. (PPS).

MODALITÉS D'ADMISSION

Les demandes d'admission sont adressées par les services spécialisés (CMP, CMPP, Hôpitaux de jour, etc.). Après lecture par la Directrice médicale, le dossier est enregistré et, si des places sont disponibles à court terme, confié à l'un des membres de l'équipe médico-psychologique.

Un rendez-vous est proposé à la famille afin de faire connaissance avec l'enfant, établir un premier contact avec lui et présenter l'établissement à chacun, parents comme enfant. Une visite des locaux peut être ensuite proposée à l'enfant afin de se familiariser avec ce nouveau lieu.

Des journées d'observation sont proposées qui permettent de recevoir l'enfant dans différents groupes. Un bilan de l'observation est ensuite fait avec l'ensemble de l'équipe. Si celui-ci est favorable, une date d'entrée effective dans l'hôpital de jour est fixée avec la famille. C'est lors de l'entrée que le Livret d'accueil qui inclut la charte du patient hospitalisé est remis par l'assistante sociale et la Convention de séjour signée.

LES SORTIES :

Lorsque le travail thérapeutique effectué avec un enfant parvient à son terme, que le dispositif soignant et éducatif n'est plus suffisamment pertinent pour l'aider dans son évolution, ou qu'il est sur le point d'atteindre l'âge limite de 16 ans, vient le temps de l'élaboration du projet de sortie. Il ne peut se construire que dans une collaboration étroite, entre l'enfant, ses parents et ses référents.

L'assistante sociale apporte un éclairage essentiel dans la recherche d'établissements susceptibles de recevoir nos jeunes patients (établissements scolaires adaptés, Hôpitaux de Jour, E.M.P. IMPRO, etc.). C'est un travail qui requiert patience et obstination compte tenu la rareté des places disponibles dans les institutions.

Un dossier rédigé par les référents de l'enfant est alors envoyé, avec l'accord des parents, aux établissements sélectionnés. Si nécessaire nous allons rencontrer l'équipe de l'établissement accueillant pour présenter plus longuement la situation de l'enfant.

QUELQUES CHIFFRES :

- Pour **28 places**, modulation des prises en charge à temps plein ou à temps partiel de **35 enfants**.
- Environ 7 admissions et sorties chaque année pour des durées moyennes de séjour de **5 ans**.

PARTENAIRES ET FINANCEURS

NOS FINANCEURS :

CPAM, ARS

NOS PARTENAIRES :

Education Nationale et ses écoles de rattachement, Réseau Paris-Sud de Pédopsychiatrie, CMP, CMPP, CAPP, CAMPS, Hôpitaux de jour pour petits, pour adolescents, IME, IMPRO, Hôpital Necker Enfants malades, Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, médecins traitants.



CENTRE PSYCHOTHÉRAPEUTIQUE DUTOT

137, rue de la Convention - 75015 Paris
Tél : 01 48 28 17 85
hj.dutot@aurore.asso.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mercredi, jeudi : 9h-16h, mardi
10h-16h, vendredi 9h-13h et un samedi
par mois.

ACCÈS :

-  Ligne 8 - Station Boucicaut
-  Ligne 12 - Station Convention
-  Ligne 62 - Arrêt Convention -Lecourbe


Aurore
ASSOCIATION

L'ASSOCIATION

Créée en 1871, l'association Aurore accueille et accompagne vers l'autonomie chaque année plus de 30 000 personnes en situation de précarité ou d'exclusion, via l'hébergement, les soins et l'insertion professionnelle.

Reconnue d'utilité publique depuis 1875, Aurore s'appuie sur son expérience pour proposer et expérimenter des formes innovantes de prise en charge, qui s'adaptent à l'évolution des phénomènes de précarité et d'exclusion.

Aurore Association : 34, boulevard de Sébastopol - 75004 Paris
Téléphone: 01 73 00 02 30

LE PÔLE

Le pôle Accueils, Santé, Précarité accueille et accompagne des personnes isolées avec leurs enfants, des enfants malades avec leurs parents, des sortants de détention, des toxicomanes, des personnes à mobilité réduite en situation de handicap psychique, avec un pronostic vital engagé à court terme... des êtres humains en difficultés, pour stabiliser leurs soins.

Pôle Accueils, Santé, Précarité : 169 bis, boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris
Téléphone : 01 45 58 73 01